

Nom de l'Adhérent : _____

CENTRE PILATES

Règlement intérieur et fonctionnement de l'association :

ARTICLE 1- Le règlement intérieur

Le présent règlement sera affiché dans nos locaux dès la rentrée 2018-2019.

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Toute personne ne respectant pas le règlement est susceptible d'être renvoyée. Le présent règlement est révisable tous les ans.

ARTICLE 2- Dispositions légales

Le CENTRE PILATES est dirigé par Mme NAKACHE Céline en qualité de présidente, Mme LAURENT Véronique secrétaire, Mme NICOLI NAKACHE Marlène trésorière.

ARTICLE 3- Cours- Inscription et paiement

Les cours de PILATES/STRETCHING/RELAXATION/HATHA YOGA sont dispensés de septembre à juin. Le Centre ferme 1 semaine sur 2 durant les vacances scolaires (toujours la 2^{ème}) et pendant toutes les vacances de Noël.

Pendant les petites vacances, les cours collectifs seront modifiés, en fonction du nombre d'adhérents présents pendant cette période. En juillet, nous proposerons un STAGE PILATES/STRETCHING/RELAXATION, quelques heures seront maintenues (places limitées à réserver avec le règlement à l'avance fin juin).

Tout adhérent devra s'acquitter de **ses cotisations d'avance** et de ces règlements annuels (avec encaissements différés si nécessaire, annotation au dos pour les dates d'encaissement), selon le mode choisi, pour suivre les cours. Les abonnements ou cartes sont à régler avant ou à la date du 1er cours et non au cours de l'année.

L'adhésion annuelle est demandée lors des inscriptions. Elle est obligatoire et s'élève 33 € pour les cours collectifs à la carte ou au forfait pour les adultes et de 28 € pour les enfants.

Les **cours privés** ne sont pas régis par le CENTRE PILATES.

Pour le règlement 3 formules de paiement sont proposées :

La carte de 10 séances a une durée de validité de 3 mois, dépassé cette date, les cours restants seront perdus.

- **PAIEMENT MENSUEL** : 10 chèques rédigés à la même date remis lors des inscriptions et mis en banque le 5 de chaque mois
- **TRIMESTRIEL** : 3 chèques rédigés à la même date remis lors des inscriptions et mis en banque le 11 septembre 2017, le 8 janvier 2018 et le 2 avril 2018.
- **ANNUEL** : 1ou 2 chèques rédigés à la même date remis lors des inscriptions et mis en banque le 11 septembre 2017 et le 1er février 2018. **LA REMISE DE 5% EST APPLIQUEE UNIQUEMENT SUR LE TARIF ANNUEL SUR LES INSCRIPTIONS FAITES EN SEPTEMBRE.**
- Pour tout règlement en espèces, cela se fera au premier cours du mois ou du trimestre ou de l'année. Un reçu vous sera remis (à demander au bureau).
- Virement bancaire (demander un RIB de l'association lors des inscriptions). **Fournir le justificatif du virement de la banque.**

Les chèques sont à libellés à l'ordre de « CENTRE PILATES ».

LA REMISE DE 5% EST APPLIQUEE UNIQUEMENT SUR LE TARIF ANNUEL

Aucun rabais ne sera consenti en cours d'année.

Afin d'éviter une perte de temps pour les cours et si le bureau est fermé, veuillez donner les règlements dans une enveloppe au professeur qui le remettra à Mme NAKACHE.

La cotisation est calculée sur la base d'un forfait annuel (vacances et jours fériés compris) et comprend le prêt du matériel PILATES, souvent renouvelé, (gym ball, isotoner, foam roller, ballon à paille, elastiband, arc barrel, spine corrector et tapis) et la mise à disposition de professeurs diplômés.

Tout mois entamé est intégralement dû.

Suite à trop d'abus, aucun remboursement ne sera fait en cours d'année :

- Si l'adhérent décide d'arrêter les cours,
- En cas de mutation ou d'absence prolongée ou suivie ;
- En cas de longue maladie ou blessure (minimum 1 mois) un report d'abonnement est possible sur justificatif médical uniquement et donn2 la semaine de l'arrêt ;

Un cours non suivi, pour tout autre raison, **ne fera l'objet d'aucune déduction pour les adhérents au forfait.**

Les séances non utilisées à la fin de validité du forfait ne donnent pas lieu à remboursement mais peuvent être rattrapées sur un autre cours sur **réservation**. La date de validité de la carte est limitée à 3 mois pour éviter les abus.

Prévenir en cas d'absence et en cas de rattrapage afin de ne pas surcharger les cours.

Pour toute absence des professeurs durant 1 ou 2 jours : les cours seront rattrapables sur les autres horaires proposés dans notre planning **et ne fera l'objet d'aucun remboursement.**

Les jours fériés sont chômés.

Afin de valider votre inscription, vous devez joindre les pièces suivantes :

- **La fiche d'inscription dûment remplie et signée en joignant bien lisiblement votre adresse mail et votre téléphone portable ;**
- **Les frais d'inscriptions et le règlement des cotisations.**
- **Une photo d'identité**
- **Un certificat médical datant de moins de 3 mois**
- **Une enveloppe timbrée (dans le cas où vous n'avez pas d'adresse mail)**

La fiche d'inscription datée et signée par les adhérents ou le représentant légal de l'élève mineur certifiera qu'ils ont pris connaissance du présent règlement intérieur et qu'ils acceptent les conditions et l'engagement.

ARTICLE 4 - planning :

Les cours débutent le lundi 10 septembre 2018. Les cours s'arrêtent le vendredi 27 juin 2019.

Une « formule spéciale été » sous forme de stage vous sera proposée par les professeurs en Juillet.

Nous vous rappelons **que le planning est donné à titre indicatif** et qu'il pourra être modifié suivant les inscriptions réellement effectuées.

ARTICLE 5- Consignes pendant les cours :

Pour le respect du travail de chacun, l'adhérent se doit de :

Ne pas fumer à l'intérieur des locaux et jeter les mégots de cigarettes dans le grand cendrier à l'extérieur et pas dans les fleurs.

Respecter les locaux et tout le mobilier mis à votre disposition.

L'échauffement étant une étape cruciale du cours collectif, l'accès au cours n'est plus autorisé au-delà de quinze minutes de retard, ceci pour des raisons de sécurité.

Femmes enceintes, plusieurs cas de figure:

Si vous ne pratiquez pas la méthode Pilates depuis plus de trois mois avant le début de votre grossesse ou si vous avez été sujette à des complications lors d'une grossesse antérieure, je vous conseille de ne reprendre votre entraînement Pilates que six à huit semaines après l'accouchement.

Si vous aviez une pratique régulière avant le début de votre grossesse, et que vous désiriez continuer les séances, je vous propose d'opter pour des cours collectifs niveau 1 pendant le 1^{er} trimestre puis des cours particuliers. Pensez, cependant à m'informer de l'évolution de votre grossesse, et à me donner des indications tout au long du cours sur votre état afin de veiller à votre sécurité.

L'association décline toute responsabilité en cas de vols. Les vestiaires ne sont pas fermés à clé pendant les cours.

ARTICLE 6- Tenues lors des séances :

Une tenue confortable (short, legging ou jogging) en chaussettes antidérapantes (possibilité d'en commander spécial « pilates ») ou pieds nus. (Les baskets sont interdites dans la salle).

Prévoir une serviette ou un paréo à poser sur son tapis par mesure d'hygiène et une bouteille d'eau.

ARTICLE 7- Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus aux séances afin de ne gêner la progression du travail de l'année, le coach suit un programme. Le professeur notera en début de cours les présences ainsi que pour les séances de rattrapage.

Les adhérents doivent arriver 5 à 10 mn avant le début du cours.

Toute absence aux cours collectifs doit être signalée auprès de la responsable par message vocal ou SMS au 0616959765 ainsi que si vous souhaitez rattraper un cours.

ARTICLE 8- Stationnement

À la demande de la Mairie, les véhicules devront stationner derrière le Lycée, Boulevard F.Esclangon.

Il est interdit de stationner devant les garages des voisins ainsi que dans la montée de l'impasse devant le CENTRE PILATES et surtout devant la petite ruelle un peu plus haute à gauche.

ARTICLE 10- Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Nous vous rappelons que nous sommes une association loi 1901, une association fonctionne grâce aux cotisations des adhérents. Ce budget sert aux différentes charges de fonctionnement tel que les locaux et leur entretien, le matériel, les charges fixes, ...

Afin de garantir des cours de qualité, nous faisons appel à des professeurs diplômés et donc rémunérés, et nous les envoyons tous les ans en formation pour du perfectionnement.

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous auprès du bureau, si nécessaire avec CELINE pour toute question, vous pouvez contacter :

Céline au 0616959765.

Par mail : centrepilatesmanosque@gmail.com

CENTRE PILATES

Autorisations et engagement :

Je, soussigné (e), Monsieur ou Madame

- Autorise ou n'autorise pas le CENTRE PILATES à utiliser mon image lors des séances de PILATES ou STRETCHING ou RELAXATION ou YOGA

Ces images pourront être utilisées au cours d'animations (cours, expositions, forum) et éventuellement diffusées (sans but lucratif) pour faire connaître les activités du CENTRE PILATES (ex : apparaître sur le site de l'association).

- Confirme par la présente, avoir bien lu et pris note du règlement intérieur et m'engage à le respecter pour la rentrée 2018/2019.

Fait à MANOSQUE, le.....

Signature suivie de la mention « lu et approuvée »

Adhérent :

Présidente ou secrétaire :